

# Le Locataire

**Automne 2010**

**Bulletin d'information du Comité Logement du Plateau Mont-Royal**

C'est le temps des reprises...



Chaque année, telle une épée de damoclès, pèse sur la tête des locataires la menace de la reprise de leur logement par leur propriétaire. C'est généralement durant le temps des fêtes que l'avis de reprise arrive dans notre boîte aux lettres, étant donné que la majorité des baux au Québec sont du 1er juillet au 30 juin et que les propriétaires doivent aviser les locataires de leur intention de reprendre le logement au moins 6 mois d'avance.

## **Mais la reprise, c'est quoi?**

Le propriétaire d'un immeuble à logements a effectivement le droit de reprendre un logement, mais seulement selon certaines conditions. Tout d'abord,

seuls les propriétaires individuels peuvent reprendre un logement. Les compagnies ou les copropriétaires, à moins qu'ils ne soient des conjoints, n'y ont pas droit. Ensuite, le/la propriétaire ne peut reprendre un logement que dans le but de s'y loger lui/elle-même ou d'y loger ses parents, ses enfants, ou quelqu'un qui est à sa charge

## **Deux droits opposés**

Le droit au maintien dans les lieux est le premier droit des locataires. Il implique qu'ils et elles peuvent rester dans leur logement aussi longtemps qu'ils et elles le souhaitent. C'est grâce à ce droit que le bail

## **Au sommaire**

**Les punaises : comment devons-nous agir ? p. 2**

**Femmes, logement et pauvreté p. 4 et 5**

**Des nouvelles sur la Régie du logement p. 6**

**Manifestation contre le gouvernement Charest p. 8**



se renouvelle automatiquement d'année en année. Il existe cependant des exceptions au droit au maintien dans les lieux, dont la reprise de logement. Celle-ci se fonde sur le droit de propriété, qui implique qu'un propriétaire peut faire ce qu'il veut de ce qu'il possède. En théorie, c'est le droit au maintien dans les lieux qui prime, le droit de reprise étant une exception au droit au maintien dans les lieux. C'est pour cela que la reprise ne peut se faire que dans les conditions nommées plus haut.

### La réalité des reprises de logement

Malheureusement, la réalité est toute autre. Les intérêts des locataires et ceux des propriétaires n'ont rien en commun. Alors que les uns ont besoin d'avoir un toit au-dessus de leur tête, les autres veulent faire de l'argent. Dans ces circonstances, les reprises de logement sont trop souvent une stratégie utilisée par les propriétaires pour expulser des locataires qui ne paient pas assez cher selon eux et augmenter drastiquement le loyer. En effet, les locataires victimes de tentatives de reprise habitent pour la plupart leur logement depuis plusieurs années et paient un loyer bien moins cher que celui du marché<sup>1</sup>. De plus, bien que le droit au maintien prime théoriquement sur celui de la propriété, les régisseurEs de la Régie du

logement ont tendance à accorder les demandes de reprise sans trop se soucier de la bonne foi des propriétaires.

### Que faire?

Vous avez le droit de refuser une reprise. À ce moment là, ce sera à la Régie de l'accorder ou non. Par contre, la tendance des régisseurEs à défendre les intérêts des propriétaires au détriment de ceux des locataires nous laisse penser que des changements législatifs s'imposent afin de renforcer le droit au maintien dans les lieux. Au CLPMR, nous revendiquons une interdiction totale des reprises de logement.

Bien entendu, cela ne changera pas tout seul. Le droit de propriété dans le secteur de l'immobilier n'existe que parce que certainEs l'ont voulu ainsi à un certain moment dans l'histoire. Il n'en tient qu'à nous de nous mobiliser et d'agir afin d'acquérir un droit universel au logement.

<sup>1</sup> Selon les données recueillies par le RCLALQ et présentées dans le document *Les reprises de logement : droits bafoués, spéculation et déracinement : Analyse des reprises de logement en 2006*, RCLALQ, Montréal, 2006.

## Punaises ? Vous avez dit punaises !?

Vous avez des punaises, il faut réagir le plus rapidement possible.

### Pour démystifier la situation, les punaises :

\* Ne restent pas sur le corps : ce ne sont pas comme des poux, ce sont comme des maringouins : elles piquent puis s'en vont. \* Fuiet la lumière. \* Se réfugient dans des endroits inaccessibles, exemple près du lit. \* Les punaises ne piquent pas à travers le linge, piquent sur les parties exposées. \* Les punaises ne sont pas un signe de malpropreté, n'importe qui peut en être infesté. Les punaises se trouvent généralement le long des coutures de matelas et attendent le sommeil des humains pour se nourrir de leur sang.

### Comment les détecter?

Des démangeaisons et la présence de piqûres sur la peau peuvent être des indices de la présence dans votre lit, tout comme la présence de sang sur les draps et les oreillers.

Les punaises peuvent être transportées par les tissus (vêtements, par les meubles, particulièrement les matelas, ou dans des valises suite à un voyage ou encore provenir d'un appartement voisin).

N'utilisez pas les insecticides vendus en commerce, vous aggraverez tout simplement la situation.

### La procédure :

Plus on intervient rapidement, meilleurs sont les résultats. Avertissez rapidement votre propriétaire afin qu'il puisse faire appel à unE exterminateur-trice. **Il ne faut pas le voir comme étant un problème de votre logement, mais potentiellement comme un problème de l'immeuble au complet.**

**Il ne faut pas rester isoléE, il faut en parler à tous les voisins et voisines.** Pour que le ou la propriétaire fasse exterminer tous les logements infestés, mais non pas un logement à la fois. Vous n'y arriverez pas. Le Comité logement vous aidera à faire une démarche commune avec tous vos voisinEs. Pour de plus amples informations vous pouvez nous contacter au 514-527-3495. Une personne pourra vous diriger dans vos démarches.

*Surtout, n'ayez pas honte.*

## Où en est la question du logement social sur le Plateau ?

Jacques Veillette

Lors de la rencontre du bilan annuel de la nouvelle administration le 11 novembre dernier, Richard Ryan, le conseiller d'arrondissement du district Mile-End et responsable des questions urbaines et du logement, nous confirmait la volonté de créer durant leur mandat 400 unités de logements sociaux. Il nous indiquait qu'à court terme 46 places dans la Coopérative **Le Funambule** seraient créées. D'autre part il est question :

- de la transformation de l'École des Premières Lettres en ateliers pour les artistes sur la rue de Gaspé;
- d'une coopérative d'habitation reliée à Halte-Ressources;
- du terrain de la STM qui pourrait servir à la construction de 250 logements;
- de deux terrains de la voirie municipale; un au coin des rues Christophe-Colomb/ St-Grégoire et l'autre au coin des rues Marie-Anne/De Bullion;
- d'une possibilité d'une transformation d'un parc et d'un stationnement adjacent, étant cependant dans une zone où il y a peu de parcs.

Il est aussi question de transformer 22 parties de rues en parc. Parmi celles-ci, il est possible de récupérer une partie de rue, comme par exemple le côté ouest de

la rue Berri entre Cherrier et Roy (entrée de l'Institut Raymond Dewar).

Du côté des OBNL, il y aurait la **Résidence de l'Académie (phase VI)** pour les 55 ans et plus qui comprendrait 24 studios.

Le conseil d'arrondissement désire contrôler le plus possible les abus de la spéculation dans le logement, mais ses pouvoirs sont limités. Par exemple, la décision d'une conversion de logements en condos relève de la Régie du logement. Il n'est pas rare de voir des locataires se faire offrir 10 000 \$ pour déménager de la part d'un promoteur qui veut transformer les logements en condos et les vendre à un prix exorbitant.

### Pourquoi peu de projets dans le Plateau?

La réponse est le prix des terrains. Il en coûte deux fois plus cher sur le Plateau qu'à Rivière-des-Prairies pour faire l'acquisition de terrains. La ville centre préfère donc vendre ses terrains du centre de Montréal (incluant le Plateau) à gros prix et acheter plus de terrains dans des arrondissements où le prix des terrains est bas. Donc, le raisonnement des responsables dont M. Michael Applebaum, responsable de l'habitation au comité exécutif de la Ville de Montréal, est que les unités de logements en zone éloignée reviennent moins cher que sur le Plateau par exemple.

## Les requérantEs du Comité Logement se regroupent !

Afin d'incarner la bataille pour 1000 logements sociaux pour le quartier et d'associer la réserve de terrains publics et de développer nos projets de logement social, une quarantaine de militantEs du Comité Logement ont mis sur pied, le 18 novembre dernier, des comités de requérantEs de logement social.

À l'ordre du jour, les membres s'informeront sur les différentes démarches à entreprendre pour mettre sur pied un projet ou des projets de coopératives ou d'organisme sans but lucratif en habitation (OSBL). Comment fonctionne une assemblée générale ? Comment les membres locataires peuvent prendre une décision ? Comment fonctionne un conseil d'administration ? Quels sont les comités à mettre sur pied au sein d'une coopérative ou d'un OSBL ? Combien de temps d'implication je et nous devons mettre pour faire fonctionner nos projets ? Devons-nous participer aux corvées collectives ? Que signifie le statut de membre d'une coopérative d'habitation ? Bref un nombre impressionnant de questions afin que les requérantEs puissent acquérir une connaissance et une expérience tangible de la vie en coopérative d'habitation ou en OSBL

En parallèle, les requérantEs organiseront un certain nombre d'activités afin d'obtenir l'assurance, de la part de la Ville, les terrains de la STM sur l'avenue Mont-Royal et de la cour de voirie municipale St-Grégoire au coin de Christophe-Colomb. Cette bataille sera en concertation et en solidarité avec les autres projets de logement social (voir le texte plus haut).

Bref, l'éducation, l'implication et la mobilisation sont à l'honneur chez les requérantEs du Comité Logement.



Au cours des prochains mois, les requérantEs développeront des projets de logement social sur le terrain de la STM et sur le terrain de la cour de voirie municipale St-Grégoire.

## Femmes, logement et pauvreté

Parler de logement et de pauvreté sans aborder la situation des femmes aujourd'hui, c'est pratiquement impensable, et ce, surtout lors d'une année importante comme 2010, marquée par la Troisième Marche Mondiale des femmes contre la pauvreté et la violence.

C'est d'ailleurs pour cette raison que le comité femmes du FRAPRU a lancé en septembre dernier le document « *Femmes, logement et pauvreté : Sortir du privé, un enjeu de société!* ». Issu d'une tournée

des hommes, des inégalités et des injustices perdurent dans la réalité.

En regardant les statistiques mis de l'avant par le document, on s'aperçoit rapidement que les femmes sont beaucoup plus nombreuses à être locataires que les hommes, leurs revenus beaucoup plus bas, leur participation au travail non rémunéré beaucoup plus élevée. Bien qu'une certaine partie d'entre elles ont vu leur situation s'améliorer grâce à leur accession à la propriété et à l'augmentation de leur revenu, ce dernier demeure inférieur à celui des hommes et laisse croire qu'elles en attribuent une part trop importante pour se loger. Selon les données du document, c'est le cas quatre ménages féminins sur dix comparativement à 30% des ménages masculins. À ce sujet, les ménages féminins sur le Plateau Mont-Royal suivent la tendance : 42,3% d'entre eux consacrent 30% et plus de leur revenu au logement.

Comment faire pour y arriver lorsque les loyers sont trop élevés et qu'il manque de logements familiaux? « *S'endetter, combiner plusieurs boulots, se priver pour parvenir à nourrir les enfants et travailler au noir sont autant de chemins que les femmes n'ont pas le choix d'emprunter.* » Lorsque ces stratégies ne suffisent pas, elles doivent fréquenter les banques alimentaires et dans certains cas, elles sont prêtes à accepter un logement insalubre et/ou trop petit pour leurs besoins. Il n'est pas rare qu'elles se voient forcées de quitter leur quartier pour s'installer loin de leur réseau social.

Lorsque vient le moment de se mettre à la recherche d'un logement, surtout dans un contexte de pénurie, les femmes subissent différentes formes de discrimination. Que ce soit sur la base du revenu, de l'apparence, par manque de références ou dû à la présence d'enfants, les propriétaires discriminent et ne tiennent pas compte par le fait même de droits inscrits dans la Charte des droits et libertés de la personne du Québec.

Pour un nombre grandissant de femmes, cette accumulation de dénis de droits les mène à vivre une situation de très grande précarité (à Montréal seulement, on estime à 6 000 le nombre de femmes en situation d'itinérance, soit 30% de la population itinérante). Usant de différents stratagèmes pour maintenir leur apparence, ne pas dormir dehors et/ou ne pas fréquenter les ressources d'hébergement d'urgence, les femmes sont beaucoup moins visibles



de 19 ateliers d'éducation populaire, le document partage avec nous les constats et réflexions de 250 femmes à travers le Québec sur leur réalité. Dans le présent article, nous vous donnerons un aperçu de son contenu dans le but non seulement de vous sensibiliser à la question, mais aussi de montrer notre solidarité avec les femmes du Plateau et du Québec.

D'entrée de jeu, touchées par une plus grande pauvreté et plus globalement par des inégalités découlant du système patriarcal<sup>1</sup>, le document nous décrit et explique en quoi les femmes sont doublement touchées par les problèmes de logement. Bien que les luttes des femmes ont amené une égalité de droits avec



dans l'espace public. Malgré tout, le nombre de femmes en situation d'itinérance ne cesse d'augmenter à Montréal (comparativement à 2008-2009, les demandes d'hébergement d'urgence pour femmes ont augmenté de 30% en 2009-2010).

Bien que les femmes aient obtenu des gains grâce aux luttes féministes, « *Sortir du privé, un enjeu de société* » nous rappelle que les avancées sociales et économiques sont toujours fragiles. À titre d'exemple, le document mentionne la menace que constituent les mesures régressives du dernier budget provincial prônant la hausse de la tarification et la privatisation des services publics. C'est notamment pour cette raison que les femmes qui ont contribué à ce projet insistent sur l'importance de bien s'informer et de se mobiliser pour défendre leurs droits. Au-delà de la protestation, voici quelques solutions mises de l'avant par ces dernières: « *plus de logements sociaux pour tous et toutes* », « *avoir un logement dont le prix est fixé en fonction du revenu* », « *plus de contrôle sur les propriétaires, plus de suivi pour le coût des loyers* », etc.

Cela dit, si le sujet vous intéresse et vous aimeriez en savoir plus, sachez que vous pouvez vous procurer le document dans votre comité logement, que ce soit sur le Plateau ou dans votre quartier respectif.

**Solidairement vôtre,**  
**Le Comité logement Plateau Mont-Royal**

*1 « Le patriarcat est un système qui privilégie de façon structurelle les hommes au détriment des femmes et génère des inégalités, que ce soit au sein des institutions (par exemple, la sous représentation des femmes dans les espaces de pouvoir), de la vie économique (salaires moins élevés), de la sphère personnelle (répartition inégales des tâches ménagères). Il génère des relations d'exploitation et de la violence spécifiquement envers les femmes. », Sortir du privé, c'est un enjeu de société*

## S'impliquer dans le Comité Journal ?! Pourquoi pas !

Le bulletin *Le Locataire* est un outil d'information et de sensibilisation sur les enjeux du droit au logement. Comme l'affirme notre bannière : « Le logement est un droit et un logement décent c'est urgent ! »

Vous voulez participer à la réalisation du bulletin ?

Vous voulez écrire, apporter votre grain de sel, vous voulez dessiner ? Vous êtes photographe ? N'hésitez pas à nous le faire savoir en contactant un·e des membres de l'équipe du Comité Logement.

Le bulletin *Le Locataire* est publié 4 fois par année.

**Et il est ouvert à votre participation !**



**CALENDRIER DES ATELIERS**  
**Mercredi 15 décembre 19h00 –**  
**Reprise de logement**  
**Mardi 11 janvier 14h00 –**  
**Logement social**  
**Mercredi 12 janvier 19h00 –**  
**Reprise de logement**  
**Mardi 18 janvier 14h00 –**  
**Reprise de logement**  
**Mercredi 26 janvier 19h00 –**  
**Reprise de logement**  
**Jedi 3 février 19h00 -**  
**Logement social**

# Le logement est un droit !

## Des modifications à la loi sur la Régie du logement qui ne résoudreont aucun de ses problèmes

Serge Lachapelle

Le 11 novembre, le ministre des Affaires municipales, Laurent Lessard, a déposé à l'Assemblée nationale des modifications à la loi sur la Régie du logement. Le projet de loi 131 limite notamment les rétractations lors des causes de non-paiement de loyer.



*Il faudra bien autre chose qu'un projet de loi insignifiant comme le 131 pour régler le problème du non-paiement de loyer et de sa conséquence première, soit l'éviction de locataires qui vient compromettre leur droit même au logement, affirme le FRAPRU.*

Les régisseurEs auraient le pouvoir de condamner plus rapidement unE locataire « fautif » qui demanderait de façon abusive le report de son audience. Inutile de dire que le dépôt du projet de loi a soulevé l'enthousiasme des propriétaires. « Les associations de locataires devraient se réjouir de voir que le gouvernement se penche sur les problématiques de la Régie du logement. Cette faille cause des retards et prend du temps sur d'autres causes à entendre », a dit Martin Messier, président de l'Association des Propriétaires du Québec (APQ).

« Il faut revoir dans les meilleurs délais notre façon trop restrictive de contrôler les loyers au Québec. La

hausse trop faible des loyers ne permet pas de stimuler la construction, ni l'investissement dans les travaux majeurs de rénovation » d'ajouter le président de l'APQ.

Mais comme le dit le dicton, les faits sont têtus. Le coût moyen d'un logement de deux chambres à coucher a augmenté à Montréal de 31,4 % depuis l'an 2000, passant de 509 \$ à 669 \$ par mois. Dans la région de Québec, le loyer mensuel moyen de ce type de logement a augmenté de pas moins de 158 \$ durant la même période pour atteindre 676 \$. Dans la région de Gatineau, il est passé de 544 \$ à 690 \$. À Sherbrooke, la hausse a été de 26,5 % et à Trois-Rivières de 25,9 %. À Saguenay, où la pénurie a débuté beaucoup plus tardivement, le loyer moyen des logements de deux chambres à coucher est maintenant de 518 \$, comparativement à 438 \$ en 2000. L'enthousiasme de l'APQ pour ce projet de loi est sûrement lié au fait qu'il ne se penche aucunement sur les graves problèmes de la Régie du logement qui l'empêchent de jouer son rôle de défenseur des droits des locataires et qui sont le manque de régisseurEs, les délais d'attente (moyenne de 17,3 mois) et un véritable contrôle des loyers. Il n'y a rien d'étonnant à cela puisqu'elle souligne depuis des années la construction de logements sociaux et le contrôle des loyers par la Régie du logement sont des éléments qui compromettent l'équilibre entre le marché privé et le marché public.

Comme le souligne le FRAPRU, le non-paiement est plutôt lié à la problématique plus générale d'incapacité de payer.

Ainsi, même si le nombre de causes reliées au non-paiement a légèrement diminué en 2009-2010 pour se chiffrer à 46 315, il est de 16 % plus élevé qu'en 2000-2001, alors qu'il était de 39 942. Le FRAPRU estime que cette aggravation doit être mise en lien avec l'augmentation du coût du logement qui, elle, a été de 29 % durant la même période. L'organisme ajoute que la crise économique des dernières années a aussi contribué à la détérioration de la situation, le nombre de causes pour non-paiement ayant crû de 4 % entre 2006-2007 et 2009-2010.

Toujours selon le FRAPRU, certaines régions plus durement affectées par la crise ont vu le nombre de causes pour non-paiement monter en flèche. À Shawinigan, le nombre de ces causes est de 48 % plus élevé en 2009-2010 que trois ans plus tôt, ce qui n'est sûrement pas étranger à l'augmentation du taux de chômage qui y atteignait au même moment 11,9 %. À Gatineau, le nombre de causes pour non-paiement s'est accru de près de 24 % depuis 2006-2007. À Saguenay, la hausse a été de 21 %, à Saint-Jérôme de 19 %, à Sherbrooke de 16 % et à Saint-Hyacinthe de 13 %.

Quant au bureau montréalais de la Régie du logement, il a reçu pas moins de 22 266 causes de non-paiement de loyer en 2009-2010, soit 48 % de l'ensemble des causes de tout le Québec. Selon le coordonnateur du FRAPRU, François Saillant, « il faudra bien autre chose qu'un projet de loi insignifiant comme le 131 pour régler le problème du non-paiement de loyer et de sa conséquence première, soit l'éviction de locataires qui vient compromettre leur droit même au logement ». Il est, à son avis, dangereux de laisser entendre, comme l'ont fait certains groupes de propriétaires, que les locataires accusés de non-paiement abusent systématiquement des procédures: « En tout et partout, il y a eu 1934 causes de rétractation d'une décision enregistrées par des locataires; on est loin des 46 315 causes pour non-paiement ».

À son avis, la solution à ce problème doit plutôt être recherchée du côté du financement d'un plus grand

nombre de logements sociaux offrant un loyer adapté à la capacité de payer des locataires, de même que d'un renforcement du contrôle des loyers et d'une amélioration de l'allocation-logement, ce programme d'aide financière au logement de plus en plus désuet. En tant que droit fondamental, se loger ne peut être laissé au marché privé qui a flairé une affaire lucrative. C'est à l'État en tant que garant du bien commun qu'il revient de fournir un logement de qualité et abordable pour l'ensemble de sa population.

***Le logement est un droit !***

Source: Communiqué du FRAPRU, RCLALQ et APQ



Le RCLALQ revendique l'ajout de régisseurs pour réduire les délais subis par les locataires à la Régie du

Notre message pour la journée mondiale de l'habitat;

**ON VEUT UN  
REGISTRE DES BAUX!**

Pour contrer les hausses de loyers abusives du 1er juillet, pour connaître le coût du loyer avant de louer, pour exercer efficacement nos recours à la Régie,  
**POUR CONTRÔLER LE COÛT DE NOS LOYERS!**

REGROUPEMENT DES COMITÉS LOGEMENT ET ASSOCIATIONS DE LOCATAIRES DU QUÉBEC  
**WWW.RCLALQ.QC.CA - NOUS REVIENDRONS!**

# Vigoureuse manifestation contre les politiques antisociales des libéraux

Serge Lachapelle

Le 23 novembre à midi, plus d'un millier de personnes ont répondu à l'appel de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics pour manifester contre les politiques antisociales des libéraux. Parmi les manifestantEs, il y



Photo: Jacques Veillette

C'est un élan de colère sans précédent que le ministre des Finances du Québec, Raymond Bachand, a provoqué avec son budget injuste du 30 mars, affirme le FRAPRU

avait des travailleurs et travailleuses dont un fort contingent de la Fédération des infirmiers et infirmières du Québec (FIIQ), des représentantEs des travailleurs canadiens de l'automobile, des représentantEs du secteur public et para-public et de l'éducation, dont des membres de l'Association des retraités de l'éducation du Québec. Il y avait également de nombreux groupes de femmes ainsi que des activistes de groupes communautaires. Mais ce sont les étudiantEs, dont plusieurs étaient en grève, qui ont donné le ton avec leurs slogans, bannières et pancartes militants. On pouvait lire: « Charest, les Québécois veulent ton renvoi! », « Un mouton à la tête de la nation! », « Pour les droits, non la droite! », « C'est encore le peuple qui paye! », « De l'argent pour l'éducation, pas pour la corruption! ».

Puis le contingent s'est mis en branle. Tout au long du parcours, les appuis ont été multiples. Arrivés devant les entrées de l'édifice d'Hydro-Québec, les manifestantEs ont déjoué la vigilance des policierEs pour y bloquer les entrées pendant plus d'une heure.

« En bloquant Hydro-Québec, nous démontrons notre volonté de tout mettre en oeuvre pour bloquer les mesures injustes du budget, dont la hausse brutale des tarifs d'électricité », a expliqué Marie-Ève Rancourt, porte-parole de la Coalition.

« Depuis la présentation de son budget, le 29 mars, le premier ministre Charest et son gouvernement ont fait la sourde oreille aux protestations de la population. Leur seule concession a été l'abandon du ticket modérateur sur la santé et encore là, ils nous ont avertis qu'ils allaient trouver l'argent ailleurs dans nos poches. Comme le gouvernement ne comprend pas, nous devons monter le ton ».

Une autre porte-parole, Régine Laurent, présidente de la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ) a qualifié de faux l'argument selon lequel le gouvernement n'a pas le choix: « Oui le gouvernement a le choix. Il a le choix d'aller chercher l'argent où il se trouve, en augmentant l'impôt des contribuables à plus haut revenu et des grandes entreprises. Il a le choix de revoir les privilèges fiscaux dont il dispose, d'augmenter les redevances des compagnies minières, d'introduire des mesures de contrôle du prix des médicaments. Il a le choix de lutter plus agressivement contre l'évasion fiscale. Il a le choix de revoir son calendrier d'atteinte du déficit zéro ».

**Des manifestations semblables ont également eu lieu dans d'autres villes.**



Dans le secteur de Hull, à Gatineau, les manifestantEs ont bloqué l'entrée d'un centre de santé privé. Comme l'a souligné David Clément, du Réseau Vigilance Outaouais, nous en avons contre les mesures qui touchent à des services publics et qui, par conséquent « briment les droits fondamentaux des citoyenNEs ».

À Québec, les étudiantEs du cégep François-Xavier-Garneau ont bloqué symboliquement le boulevard Charest.



À Rivière-du-Loup, des membres de la Fédération de la santé et des services sociaux de la CSN ont manifesté devant l'Hôtel Universel. Ils et elles ont bloqué symboliquement une partie du boulevard Hôtel-de-Ville.

À Sherbrooke, les manifestantEs ont peint avec de la gouache des slogans sur la chaussée et sur un édifice gouvernemental. Ils et elles ont été intimidésEs par la police qui a procédé à l'arrestation de 5 d'entre eux et elles et les a détenuEs une heure et demie, et ce sans qu'aucune accusation ne soit portée.

Toutes les actions ont fait ressortir la détermination des manifestantEs à poursuivre la lutte jusqu'à la victoire, soit le retrait de ce budget antisocial.

Comme l'a souligné Thérèse Rondeau, coresponsable du Collectif de lutte à la pauvreté Centre-du-Québec: « Il y a des mythes à déboulonner



Photo: Jacques Veillette

La manifestation du 23 novembre dernier vise l'ensemble des programmes sociaux et particulièrement un investissement important en logement social.

au sujet de la tarification des services publics. Le discours alarmiste du gouvernement Charest ne tient plus la route, la population n'est pas dupe. Il est possible de financer adéquatement les services publics et les programmes et ainsi préserver le bien commun ».

« Non seulement voulons-nous empêcher la présentation d'un autre budget des « lucides », mais l'objectif avoué de la Coalition est de forcer le gouvernement Charest à faire marche arrière sur les compressions budgétaires et l'ensemble des mesures régressives contenue dans son dernier budget » a précisé Marie-Ève Rancourt. « L'abandon du ticket modérateur en santé est la preuve même qu'il est possible de faire reculer le gouvernement Charest. C'est une invitation à redoubler d'efforts et de mobilisation pour obtenir des gains encore plus substantiels ».

### Pourquoi s'impliquer au Comité?

Être membre actif du CLPMR rend service au comité et à sa communauté, mais doit également comporter des bénéfices pour le membre.

**Ils sont, selon les intérêts du bénévole :**  
*l'occasion de concrétiser par l'action un engagement moral en lien avec ses valeurs;*  
*le développement de compétences dans divers domaines :*

organisation du travail, animation, travail d'équipe, communication etc.

Le développement du leadership;  
Le développement de nouvelles relations sociales;

**Du plaisir!**

### Comment m'impliquer au Comité ?

#### S'impliquer comme BÉNÉVOLE

*Nous vous proposons plusieurs possibilités d'implication bénévole. En effet, vous pouvez :*  
*Distribuer des dépliants porte à porte pour informer les résidentEs du quartier;*  
*Faire des appels pour informer les membres des activités du comité;*

*Aider à la préparation des envois postaux aux membres;*

*Apporter un soutien logistique aux différentes activités organisées par le CLPMR (appels de suivi aux membres, préparation des lunchs etc.)*

#### S'impliquer comme MILITANT

*Si vous avez envie de vous impliquer de façon plus concrète et soutenue relativement au droit au logement, nous vous proposons de :*

*Participer aux séances d'information et de formation proposées par le CLPMR;*

*Rédiger des articles pour le Journal Le Locataire;*

*Participer à l'accueil dans nos locaux;*

*Faire partie du Comité de lutte pour le logement social*

*Participer aux actions politiques pour le droit au logement et le logement social*

*Pour plus d'informations, communiquez avec Raphaël au (514) 527-3495*

# LE PARC LA FONTAINE

Denis Arsenault

La ferme Logan cède en 1845 ses terres à l'armée britannique qui les utilise pour des manœuvres militaires. Par la suite, la ville de Montréal loue à la ferme une partie de son terrain pour créer un parc en 1874, celui de Parc Logan.

Occupant une place importante dans la vie des canadiennEs-françaisEs, le Parc Logan est rebaptisé Parc Lafontaine en 1901 lors de la parade de la St-Jean-Baptiste. Le parc est nommé sans égard à sa célèbre fontaine, mais en mémoire de Louis-Hippolyte La Fontaine, le premier ministre du Canada-Uni.

Les amoureux-sEs et les familles, faisant un pique nique autour du bassin d'eau de la fontaine, ont souvent privilégié le parc par rapport à l'île Ste-Hélène ou le Mont-Royal, situé plus au centre de la ville. À cette époque, les serres du Carré Viger sont transférées au Parc Lafontaine. C'est de là que les fleurs qui ornent la ville sont produites jusqu'en 1952.

Pour les enfants, il y a le Jardin des Merveilles, un petit zoo urbain de 1958 à 1989. Pour les plus grandEs, le Théâtre de Verdures où plusieurs spectacles gratuits et variés se sont produits. D'ailleurs, il a cessé ses activités depuis peu pour la période de l'hiver.

Sans oublier la vocation sportive dont le Centre Immaculée Conception profitait bien des installations en place, il y a maintenant le concours international des châteaux de sable et aussi le Club Nature du Parc La Fontaine qui tient des activités multiples : photos et vidéos.

Il suffit de se promener dans les allées du parc pour apercevoir l'étincelle dans les yeux des gens que l'on croise, soit à pied ou en vélo. Dommage que l'on n'ait pas un compteur des personnes qui s'y sont promenées; on imagine le sourire pour le coin de verdure.

## Bonne boîte bonne bouffe!!!

Valérie Massing

Moisson Montréal publiait le 16 novembre dernier ses statistiques pour l'année 2010. Rien de bien réjouissant puisque la plus grande banque alimentaire du Canada en termes de denrées recueillies et distribuées enregistrait une hausse de 22% de sa clientèle par rapport à 2009. Moisson Montréal, qui approvisionne plus de 200 organismes communautaires dans la région de Montréal, compte maintenant 25 230 utilisateurs et utilisatrices de plus. Le nombre de personnes bénéficiant des services de banques alimentaires sur une base mensuelle grimpe donc à 140 697 (source : le Devoir du 17 nov. 2010, Nadine Bismuth). Ceci m'amène à partager avec vous une ressource disponible dans le Plateau-est. Si vous êtes fatiguéEs de consacrer tous vos revenus à payer votre loyer et votre nourriture, voici peut-être une solution. BBBB, pour Bonne Boîte Bonne Bouffe, est un regroupement d'achats de fruits et de légumes frais, de première qualité, à bas prix. BBBB offre des fruits et légumes frais livrés dans le quartier deux fois par mois. Tout le monde peut participer à n'importe quel moment et vous pouvez arrêter puis reprendre selon vos besoins et revenus. Cela permet de vous aider à inclure plus de fruits et de légumes dans votre

alimentation à un bon prix. Il y a trois formats de boîtes : une petite à 7 dollars, une moyenne à 10 dollars et une grande à 16 dollars. C'est un programme régional de Moisson Montréal. Les denrées sont achetées en grande quantité auprès des productrices locales. Les fruits et légumes sont livrés directement à l'entrepôt de Moisson Montréal, où une équipe de bénévoles dispose la nourriture dans des boîtes réutilisables.

Si cela vous intéresse, communiquez avec Elizabeth au (514) 982-0804 ou par courriel à [elizabeth@centreaidefamille.ca](mailto:elizabeth@centreaidefamille.ca). Le centre d'aide à la famille est situé au 2150 rue Rachel Est, au coin de l'avenue des Érables. Ce centre œuvre bénévolement comme point de chute pour BBBB.



Valérie Massing, décembre 2010



# Des activités à venir

HELLO !!!  
le 16 décembre 2010  
à partir de 17 heures  
c'est la fête de Noël,  
au  
Comité Logement

**Venez nombreux ...  
et  
nombreuses**



Bouffe,  
musique et plaisirs sont à  
l'honneur

**Journée Portes  
ouvertes  
du CLPMR**



le 20 janvier 2011  
à partir de 17 heures 30  
Venez nombreux et  
nombreuses

## **Caravane québécoise pour le logement social**

L'objectif d'une telle action est de promouvoir des nouveaux investissements du Québec dans le logement social et ce afin d'atteindre 50 000 logements sociaux d'ici 5 ans.



Cette action se déroulera durant la semaine du 14 février prochain. Partant de l'Outaouais, la caravane pour le logement social s'arrêtera à Montréal le 15 février. Elle fera le tour de nombreuses régions pour aboutir, à Québec, le samedi 19 février 2011, pour une grande manifestation.

**Soyez des nôtres!**

Pour la période des fêtes, le Comité Logement sera fermé du 20 décembre 2010 au 7 janvier 2011 inclusivement. Nos services d'aide aux locataires sera ouvert dès le lundi 10 janvier 2011